

Accueil > Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat – Lituanie

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat – Lituanie

Frais en Lituanie

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance			Appels			Modes alternatifs de résolution des conflits Ce type d'affaire s'y prête-t-il?
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	
Cas A	29 000 euros)	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Les frais d'instance: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	29 000 euros)	Les participants à une procédure paient 10 litas pour une copie d'un document de procédure et 1 litas pour chaque page.	Les frais d'instance: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	Oui

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas Avocat

Étude de cas	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	La représentation par un avocat n'est pas obligatoire	Voir la section sur la réglementation des honoraires des professions juridiques ci-dessus
Cas B		

Étude de cas		Huissier de justice		Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Non	Non. Les huissiers n'interviennent qu'après l'émission de titres exécutoires Coûts de l'exécution: 1) 600 litas si la dette s'élève de 50 000 litas (env. 15 000 euros) à 100 000 litas (env. 29 000 litas); et 6% (avec un minimum de 4 000 litas) du montant de la dette exécutée pour la rétribution de l'huissier et les autres frais d'exécution, en fonction du type d'exécution et du montant des actions d'exécution; 2) la rétribution de l'huissier dépend du montant de la dette.	La cour ou le tribunal peut désigner un expert ou une expertise pour des questions qui nécessitent des connaissances spéciales en sciences, en médecine, en art, en ingénierie ou en artisanat, suivant l'avis des parties à la procédure.	Une caution d'un montant fixé par la juridiction doit être payée par la partie qui demande l'expertise. Le gouvernement ou une institution autorisée définit les dépenses maximales. La cour ou le tribunal impute le paiement des frais de justice encourus par la partie gagnante à la partie adverse, même si cette dernière est exemptée du paiement des frais de justice qui sont supportés par le budget de l'État.
Cas B	Non	Non	Idem que dans le cas A		

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas		Indemnisation de témoins		Gage ou caution	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût			Les témoins sont-ils indemnisés?
Cas A	Oui, les montants versés aux témoins sont ajoutés aux frais d'instance	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.	Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus.		La juridiction doit tenir compte de la situation matérielle de la partie qui doit supporter ces coûts. Le montant dépend de la nature de l'action procédurale et ne peut pas dépasser 100 000 litas.
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale		Idem que dans la situation nationale

Étude de cas		Autres frais	
	Description		Coût

		Voir la section relative aux honoraires des experts ci-dessus. Les dépenses relatives à la perquisition du défendeur doivent être imputées à la partie qui l'a réclamée ou à la juridiction.
		Voir la section relative aux honoraires des huissiers. Un tuteur a le droit de recevoir une rémunération pour représentation, conformément aux tarifs et à la procédure définis par le gouvernement ou son institution autorisée. Les frais de représentation sont supportés par la partie à l'initiative de laquelle le tuteur est désigné et qui doit payer à l'avance ses frais de représentation
Cas A	Les autres frais comprennent: 1) l'inspection d'un lieu; 2) la perquisition du défendeur; 3) la notification de documents de procédure; 4) l'exécution de la décision judiciaire; 5) le remboursement du travail du curateur; 6) les autres frais nécessaires et raisonnables	
Cas B	Idem que dans la situation nationale	Idem que dans la situation nationale

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle	Remboursement
	Où et dans quelles conditions est-elle applicable?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?
Cas A	L'aide juridictionnelle n'est pas applicable.	La partie gagnante peut se faire rembourser les frais de procédure par la partie perdante.
Cas B		

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction	Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?
	Tous les documents de procédure et leurs annexes doivent être soumis à la juridiction dans la langue officielle de l'État.	Les personnes qui ne parlent pas la langue officielle se voient garantir le droit à des services d'interprétation/traduction durant la procédure.	La cour ou le tribunal doit payer les traducteurs/interprètes sur les fonds du budget de l'État.
Cas A			Idem que dans la situation nationale
Cas B		Idem que dans la situation nationale	nationale

■ Dernière mise à jour: 01/05/2010

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.